

PRIMES COMMUNALES « ENERGIE » pour des travaux de rénovation

Sur quelle base la Commune vous octroie-t-elle les primes à l'énergie ?

Les primes communales « énergie » se basent sur les mêmes critères de recevabilité que celles octroyées par la Région wallonne et elles sont sollicitées après la réalisation des travaux.

A quel moment dois-je introduire ma demande ?

Dans les **3 mois** de la réception de la note de recevabilité de la Région wallonne comportant le montant de la prime à percevoir (promesse de prime).

Quels documents dois-je fournir ?

- Le **présent formulaire dûment complété** (cadre ci-dessous et verso);
- La **note de recevabilité de la Région wallonne où figure le montant octroyé**;
- Copie de la/les **facture(s) acquittée(s) ou facture(s) avec preuve(s) de paiement**;

Je sollicite la/les prime(s) suivante(s) : (cocher la/les case(s) concernée(s)).

Pose de capteurs solaires thermiques

Montant de la prime communale :

- 620 € pour le placement de capteurs sur des immeubles dont l'accusé de réception du permis d'urbanisme est antérieure au 1^{er} Mai 2010.
- 220 € pour le placement de capteurs sur des immeubles dont l'accusé de réception du permis d'urbanisme est postérieure au 30 avril 2010.

Isolation toit

murs

sols

double vitrage

30% de la prime Région wallonne avec un maximum de :

- 750 € pour 1 poste
- 1.000 € pour 2 postes
- 1.250 € pour 3 postes
- 1.500 € pour 4 postes

NB: le cumul des primes régionale et communale ne peut dépasser 60% du montant total de l'investissement.

Audit énergétique - 100€ pour une maison unifamiliale.

Où dois-je déposer mon formulaire ?

Dossier à communiquer :
Service Urbanisme - Logement
A l'attention de Nadia HALIN
Boulevard du Midi, 22 - MARCHE
Bureau n° 17 au 2^{ème} étage de l'ancien bâtiment
☎ 084/32.70.23
✉ nadia.halin@ac.marche.be

Case réservée à l'administration
n° dossier (à rappeler pour tout renseignement)

DEMANDE DE PRIME ENERGIE RECUE LE :

COORDONNEES DU DEMANDEUR :

Nom et prénom :

Adresse :

.....

N° tél/e-mail :

LOCALISATION DES TRAVAUX :

Adresse complète :

.....

DESCRIPTIF DES TRAVAUX :

.....

.....

MONTANT DE LA FACTURE :

COMPTE BANCAIRE cette section doit être totalement complétée et exempte de toute rature.

Nom et prénom du titulaire:

Numéro de compte sur lequel sera versée la prime :

IBAN

B	E		
----------	----------	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

BIC

--	--	--	--	--	--	--	--

DECLARATION SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

Je soussigné(e) certifie que :

- les travaux ont été réalisés conformément aux dispositions prévues par le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine.
- toutes les données renseignées sur ce formulaire sont exactes.

Fait à, le / /

Signature

--